

## CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 31 MARS 2016

L'an deux mille seize, le trente et un mars à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. RATTE Daniel, Maire.

Étaient présents : BONNOT Jean-Louis, MORATIN Jean-Louis, SARRE Catherine, DALMASSO Nicolas, JOUSSEAU Maxime, BONNOT Bernard, BIDEAU Nicole, BERNARD Elisabeth, LAGAREIRO Chantal, VIOLOT Marie-Pierre, VIOLOT Benoît, VIOLOT Roger.

Excusés : BERNER Elodie et KHALED Stéphane

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Conseil Municipal a délibéré sur les points suivants :

#### Montant de la participation financière aux voyages des collégiens

Le Conseil Municipal décide d'aider les familles dont les enfants partent en voyage scolaire ; il sera versé 30 € par enfant effectuant un voyage en Espagne ou en Angleterre, 20 € pour la journée au ski.

#### Avenant n°1 au marché de travaux de la Rue du Bourg

Des travaux supplémentaires ont été rajoutés au marché initial (enrobé en plus, passages pour piétons en dalles, dépose de plus de caniveaux..) ; les conseillers acceptent l'avenant n°1 au marché de travaux de la rue du Bourg pour un montant de 26000 € HT.

Des plantations viendront compléter ces travaux et seront effectuées par l'entreprise TARVEL pour un montant estimé à 16500 € HT.

#### Demande de subvention au Conseil Départemental pour les travaux de création de la station d'épuration

La commune va demander une subvention au titre de l'appel à projets 2016 du Conseil Départemental pour la création de la station d'épuration de type filtres plantés de roseaux au lieu-dit « Saugy ».

#### Remboursement anticipé d'un emprunt à la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté

M. le Maire explique que l'emprunt contracté en 2012 de 100 000 € au taux de 4.47% sera remboursé par anticipation et remplacé par un emprunt de 86500 € au taux de 1.02 % remboursable sur 11 ans.

#### Vote du Budget Primitif 2016 Communal et Assainissement ; vote des trois taxes directes locales et du tarif de la redevance pour l'assainissement

##### **BUDGET COMMUNAL**

<u>Fonctionnement</u> :	Recettes et Dépenses	709 444
<u>Investissement</u> :	Recettes et Dépenses	836 783

##### **BUDGET ASSAINISSEMENT**

<u>Fonctionnement</u> :	Recettes et Dépenses	59 210
<u>Investissement</u> :	Recettes et Dépenses	1 359 518

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les Budgets Primitifs 2016 du Budget Communal et du Budget Assainissement.

Afin d'équilibrer le budget, il décide d'augmenter de 5% les taux d'imposition des 3 taxes directes locales qui seront de :

Taxe d'Habitation	15.86 %
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	11.07 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	35.87 %

Les investissements portent essentiellement sur l'étude de la construction d'un local commercial, l'installation d'un poteau d'incendie à proximité de la maison de retraite Rue du Nièvre, la finition des travaux d'accessibilité Rue du Bourg, la modification du Plan Local d'Urbanisme, le remplacement d'une porte à l'école, la pose de trois rampes d'accès à la mairie et l'achat de trois postes informatiques.

Afin d'anticiper le remboursement de l'emprunt qui sera à prévoir pour les travaux de la création d'une station d'épuration au lieudit Saugy, les conseillers décident d'augmenter également la redevance de l'assainissement : elle passera à 58 € pour la part fixe et 0.74 € le m<sup>3</sup> d'eau.

#### **Informations sur les réunions de syndicats intercommunaux**

SIRTOM de Chagny (ordures ménagères) : pas de changement du tarif de la T.E.O.M.I. ni de la redevance S.P.A.N.C.

#### **Décision sur les heures d'éclairage public**

Le Conseil Municipal décide de modifier les heures de l'éclairage public : il n'y aura pas de coupure la nuit des vendredis et des samedis et les autres jours la coupure restera de 23H à 6H.

#### **Question diverse**

M. le Maire demande aux conseillers de réfléchir aux noms à attribuer aux deux nouvelles rues qui seront créées dans le zone de la Bretonnière.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire déclare la séance levée à 22H45.

A CIEL, le 1<sup>er</sup> avril 2016  
Le Maire,